



**AVIS EMIS PAR LA FORMATION SPECIALISEE EN MATIERE DE SANTE, DE
SECURITE ET DE CONDITIONS DE TRAVAIL DU CSAMEN**

Comité social d'administration ministériel de l'Education nationale

Séance du 17 janvier 2024

AVIS	SUITES DONNEES PAR L'ADMINISTRATION
Avis n°1 : La formation spécialisée du CSAMEN réunie le 17 janvier 2024 émet l'avis : <i>"La F3SCT ministérielle, conformément à la réglementation, demande au ministère de mettre à jour la publication des procès-verbaux, des avis et des réponses aux avis par la F3SCT. Elle demande aussi que la page relative à la santé au travail soit plus facilement accessible aux personnels."</i>	
Avis n°2 : La formation spécialisée du CSAMEN réunie le 17 janvier 2024 émet l'avis : <i>"La F3SCT demande que soit mis à jour l'annuaire des médecins de prévention"</i>	
Avis n°3 : La formation spécialisée du CSAMEN réunie le 17 janvier 2024 émet l'avis :	



“La F3SCT demande qu'un cycle de travail de la F3SCT soit consacré à l'analyse des nombreux rapports d'enquêtes qui ont été menés et depuis des années suite à des actes suicidaires par des CHSCT A et D, et à présent par les F3SCT. La F3SCT demande que le ministère centralise ses rapports et les communique aux représentant-es de la F3SCT.”

Avis n°4 :

La formation spécialisée du CSAMEN réunie le 17 janvier 2024 émet l'avis :

“Les membres de la formation spécialisée demandent la création d'un cycle de groupes de travail dédié à la médecine de prévention au cours de la mandature actuelle et dont le calendrier doit être arrêté avant le 1er janvier 2025. L'objectif est d'aboutir à des propositions et des résultats concrets améliorant l'accès des agents à la médecine de prévention et aux médecins du travail. Nous demandons que le GT programmé le 30 janvier soit consacré à définir le contenu et la méthode de ce cycle.”